

# Séance ordinaire du 14 novembre 2016



2016-11  
222

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 14 novembre 2016 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège #1 - Mme. Lise Roy  
Siège #2 - M. Richard Morin  
Siège #3 - M. Michel Roy  
Siège #4 - M. Paul Joly  
Siège #5 - M. Frédéric Poulin  
Siège #6 - Mme. Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Rosaire Coulombe.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette session.

## **1 - OUVERTURE DE LA SESSION**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

Avant le début de la séance, Monsieur le maire résume la rencontre entre le Ministère des Transport du Québec et la municipalité concernant les travaux à venir à l'intersection de la 8e rue Est (rte 269) et la 4e rue Est.

- Le Ministère des Transports ne prévoit aucune expropriation

Également Monsieur le maire fait un résumé des permis de construction/rénovation émis en 2016:

- 6 constructions familiales
- 1 construction multifamiliale
- 2 constructions agricoles
- Le total des permis émis en 2016 est de 4 713 398 \$

**03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 01 - OUVERTURE DE LA SESSION**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 04.01** - Session régulière du 11 octobre 2016
  - 04.02** - Session spéciale du 7 novembre 2016
- 05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 06 - CORRESPONDANCE**
  - 06.01** - Bordereau de correspondances
- 07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 07.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 08.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
  - 08.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en octobre 2016 et des engagements du mois
  - 08.03** - Demande d'aide financière pour la formation de pompiers
  - 08.04** - SPA entente de service 2017-2019
  - 08.05** - Achat d'un véhicule d'urgence
- 09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
  - 09.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics
  - 09.02** - Programmation de travaux TECQ-3 (2014-2018)
  - 09.03** - Réclamation au MTQ (Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - PAARRM)
  - 09.04** - Protocole d'entente Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- 10 - LOISIRS-TOURISME**
  - 10.01** - Rapport mensuel d'activités du mois courant
  - 10.02** - Regroupement des ressources en loisirs et culture
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
  - 11.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
  - 11.02** - OHM - Rapport d'approbation budgétaire 2016
- 12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
  - 12.01** - Dépôt de l'état des activités financières et du rapport du maire
  - 12.02** - Comptes du mois d'octobre 2016 et engagements financiers du mois suivant
  - 12.03** - Rapport des heures supplémentaires et rapport de suivi des vacances accumulées
  - 12.04** - Dons et commandites
  - 12.05** - Transport adapté
  - 12.06** - Renouvellement des licences informatiques
- 13 - LÉGISLATION**
  - 13.01** - Nomination d'un maire suppléant
  - 13.02** - Avis motion règlement taxation no 480-2017
  - 13.03** - Déclaration pécuniaires
  - 13.04** - Membre siégeant sur un comité
  - 13.05** - Adoption du règlement # 478-2016 code éthique élus municipaux
  - 13.06** - Adoption du règlement # 479-2016 code éthique des employés municipaux
- 14 - DIVERS**
- 15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

**04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

2016-11  
224

#### **04.01 - Session régulière du 11 octobre 2016**

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 11 octobre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 11 octobre 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2016-11  
225

#### **04.02 - Session spéciale du 7 novembre 2016**

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 7 novembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 7 novembre 2016, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

### **05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Gaston Dumais, 605, 11e Avenue:

*Questions:*

Combien a coûté la piste cyclable depuis le début?  
Quel sont les frais annuel de location du terrain de la piste cyclable?  
Est-ce que le projet d'acquérir le terrain est toujours en vigueur?

*Réponse:*

M. Coulombe demande à M. Dumais de déposer sa demande par écrit.  
En ce qui concerne l'achat du terrain, ce dossier est présentement en cours, donc il est impossible de donner de l'information tant que le processus judiciaire n'est pas terminé. M. Dumais peut demander l'information au président de son club de vtt, Express Beauce Mégantic

M. Richard Cloutier, 356, 15e Avenue:

*Questions:*

Dans le rapport du maire, publié dans le journal Notre Milieu, il est indiqué que le taux de taxation a diminué depuis 2008, pourtant M. Cloutier constate que son compte de taxes a augmenté de 346.29 \$ entre 2008 et 2016.

*Réponse:*

Le taux de taxation varie selon l'évaluation foncière. S'il y a augmentation majeure de l'évaluation foncière, le taux de taxation diminue.

### **06 - CORRESPONDANCE**

#### **06.01 - Bordereau de correspondances**

Dépôt du bordereau de correspondances, session d'octobre 2016, item 6.01.01. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

Autres documents importants transmis par la direction générale:

- 6.01.02 MDDELCC - avis de conformité du PGMR
- 6.01.03 MMQ - Ristourne 2015
- 6.01.04 Culturel invitation L'étape 2016-11-30
- 6.01.05 CSBE plan triennal RDI 2017-2020

## **07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

### **07.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire**

Monsieur le maire dépose un document préparé par Services Sanitaires Denis Fortier inc. et demande au conseiller au siège # 4 de le commenter.

Ce document nous informe que le tonnage de déchets et de matières recyclables, provenant de notre municipalité, pour le mois d'octobre 2016 est de:

- Déchets industriels et commerciaux ..... 14.00 T.M. /4 semaines;
- Déchets résidentiels ..... 31.52 T.M. /4 semaines;
- Matériaux secs ..... 23.91 T.M. /4 semaines;
- Recyclage industriel et commercial ..... 11.61 T.M. /4 semaines;
- Recyclage résidentiel ..... 10.85 T.M. /4 semaines;

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité pour l'an 2016 est de 600 tonnes métriques, soit une moyenne de 50 T.M. par mois.

## **08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**2016-11  
226**

### **08.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie**

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 5 octobre 2016.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et adopté à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 5 octobre dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2016-11  
227**

### **08.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en octobre 2016 et des engagements du mois**

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et adopté à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois d'octobre 2016 pour un montant de 21 153.32. \$

- les engagements du mois de novembre 2016 reliés au service d'incendie, au montant de 8 245.00 \$

Adoptée unanimement.

**2016-11  
228**

**08.03 - Demande d'aide financière pour la formation de pompiers**

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie, afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe prévoit la formation de 12 pompiers pour le programme Pompier I et/ou Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Beauce-Sartigan en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Beauce-Sartigan.

Adoptée unanimement

**08.04 - SPA entente de service 2017-2019**

Reporté à une séance ultérieure

**2016-11  
229**

**08.05 - Achat d'un véhicule d'urgence**

Attendu que le Service incendie Haute-Beauce possède un camion de désincarcération, M85 blanc 1993 ;

Attendu l'état du véhicule et les réparations exigées afin de répondre aux normes de l'inspection de la SAAQ, échue au 30 novembre 2016 ;

Attendu les recommandations suivantes du comité du Service incendie Haute-Beauce:

- l'achat d'un camion Ford 2011 (ancienne ambulance de Cambi), au coût de 12 000.00\$
- l'aménagement de fonctionnalité et accessoires, au coût de 10 000.00\$

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et adopté à l'unanimité que la municipalité gestionnaire ;

- Acquière le camion Ford 2011 et affecte la dépense d'acquisition aux immobilisations 2017.
- Autorise l'aménagement nécessaire à l'utilisation du véhicule au 30 novembre 2016.
- Autorise Mme Christiane Lacroix, directrice générale à effectuer la transaction.

Adoptée unanimement

## **09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

**2016-11  
230**

### **09.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité des travaux publics**

La directrice générale dépose le procès-verbal de la réunion du comité des travaux publics, tenue depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion suivante du comité des travaux publics et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 18 octobre 2016

Adoptée unanimement.

**2016-11  
231**

### **09.02 - Programmation de travaux TECQ-3 (2014-2018)**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du "*Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-3) pour les années 2014 à 2018*";

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide, qui s'applique à elle, pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe s'engage:

- À respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- À être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- À approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- À atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

Il est également unanimement résolu:

- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée unanimement

**2016-11  
232**

**09.03 - Réclamation au MTQ (Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal - PAARRM)**

Attendu que le ministère des Transports du Québec (MTQ) confirmait à la municipalité La Guadeloupe, le 23 juin 2016, une subvention de 10 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

Attendu que la municipalité doit déposer une réclamation au MTQ afin de toucher la subvention;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- que le conseil approuve les dépenses de 20 000 \$ pour les travaux exécutés dans le rang St-Jean-Baptiste (25e Avenue) pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée unanimement

**2016-11  
233**

**09.04 - Protocole d'entente Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)**

Attendu l'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) ;

Attendu l'admissibilité du Village de La Guadeloupe à une aide financière de 426 000\$, dont 213 000\$ provenant du gouvernement du Québec ;

Attendu le protocole d'entente entre le Ministère des Affaires municipales de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le Village de La Guadeloupe ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et adopté à l'unanimité d'autoriser M. Rosaire Coulombe, maire, à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **10 - LOISIRS-TOURISME**

### **10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois courant**

Aucun rapport à déposer

**2016-11  
234**

### **10.02 - Regroupement des ressources en loisirs et culture**

Attendu l'intérêt de la municipalité à mettre en place un regroupement des ressources en loisirs et culture, tenant lieu du contexte historique, des ressources présentement en poste, des collaborations déjà présentes, des activités communes,

Attendu la mise en place d'un comité de réflexion,

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et adopté à l'unanimité de mandater Mme Madeleine Fortin conseillère et Mme Christiane Lacroix directrice générale à siéger sur ce comité de réflexion.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## **11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **11.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme**

Aucun procès-verbal à déposer

**2016-11  
235**

### **11.02 - OHM - Rapport d'approbation budgétaire 2016**

Attendu le rapport d'approbation budgétaire (2016-10-18) transmis par la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de La Guadeloupe;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et adopté à l'unanimité d'adopter le rapport d'approbation budgétaire de la SHQ pour l'exercice 2016.

Adoptée unanimement.

## **12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **12.01 - Dépôt de l'état des activités financières et du rapport du maire**

Aucun procès-verbal à déposer

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

Est également déposé:

- Le rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

**2016-11  
236**

### **12.02 - Comptes du mois d'octobre 2016 et engagements financiers du mois suivant**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au

cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois d'octobre 2016 au montant total de 311 327.43 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	99 072.88 \$
• Comptes à payer	139 960.27 \$
• Salaires nets versés	53 797.31\$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>18 496.97 \$</u>
• Total	311 327.43 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de novembre 2016 pour un montant total de 114,050.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

### **12.03 - Rapport des heures supplémentaires et rapport de suivi des vacances accumulées**

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois d'octobre 2016

Également, comme le prévoit la convention collective, le calcul des vacances est maintenant effectué en janvier de chaque année.

Il a été convenu que la direction générale dépose, en novembre de chaque année, un rapport des heures de vacances accumulées (non prises en cours d'année).

Un effort a réellement été fait pour s'assurer de la prise des semaines de vacances en cours d'année.

**2016-11  
237**

### **12.04 - Dons et commandites**

Attendu les demandes de dons et commandites étudiées par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et adopté à l'unanimité d'adopter les positions suivantes pour chacune des demandes et d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le déboursé immédiatement.

- Junior Haute-Beauce.....200.00 \$
- Fondation santé Beauce-Etchemin....100.00 \$
- Grand Défi Pierre Lavoie - Polyvalente Bélanger..100.00 \$

Adoptée unanimement.

### **12.05 - Transport adapté**

*\*Reporté à une séance ultérieure*

**2016-11  
238**

### **12.06 - Renouvellement des licences informatiques**

Attendu qu'il y a lieu de préciser certains paramètres contractuels, pour l'exercice 2017, auprès de nos fournisseurs de logiciels spécialisés;

Attendu les propositions de services déposées devant ce conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les propositions suivantes, dont les montants sont indiqués avant taxes et de les inscrire au budget 2016 de la municipalité:

- K2 Géospatial (cartographie numérique)
  - Support annuel JMAP PRO 5 + Mobile : 3 559.29 \$
  - Banque d'heures pour support administratif et mise-à-jour:
- WEBLEX Design (site Web + conseil sans papier)
  - Licence Web 2017 1  
922.00\$
  - Licence conseil sans papier 2017 4 157.00\$

Adoptée unanimement.

### 13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

2016-11  
239

#### 13.01 - Nomination d'un maire suppléant

Attendu qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2017;

Attendu que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Guadeloupe nomme M. Michel Roy conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2017.

Adoptée unanimement

#### 13.02 - Avis motion règlement taxation no 480-2017

Avis de motion est donné, par le conseiller au siège # 5, M. Frédéric Poulin qu'il déposera, pour y être adopté, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement # 480-2017, **Règlement de taxation 2017**, règlement décrétant les taux de taxes et les tarifications de services applicables à l'exercice financier 2017.

Une dispense de lecture complète de ce règlement, lors de son adoption, est également demandée

#### 13.03 - Déclaration pécuniaires

La directrice générale demande aux membres du conseil de compléter leur déclaration d'intérêts pécuniaires, de la signer et de la lui remettre dans les meilleurs délais.

### **13.04 - Membre siégeant sur un comité**

Dépôt du document désignant les membres du conseil siégeant sur un comité pour l'année 2017. Les mandats pour l'année 2017 sont à définir. Pour adoption lors de la séance de décembre 2016.

**2016-11  
240**

### **13.05 - Adoption du règlement # 478-2016 code éthique élus municipaux**

Règlement 478-2016 « Règlement modifiant le règlement 457-2014 Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux »:

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 10 juin 2016, le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale notamment le financement politique, 2016,c :17);

Attendu que cette loi a été sanctionnée le même jour;

Attendu que la municipalité a le devoir de modifier ses codes d'éthique et de déontologie, applicables tant aux élus qu'aux employés municipaux, avant le 30 septembre 2016;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège #5, M. Frédéric Poulin, à une session régulière du conseil de la municipalité La Guadeloupe, tenue le 15 août 2016;

Attendu que l'avis public d'adoption n'a pas été donné avant l'adoption du règlement lors de la séance de septembre tel que demandé à l'article 12 de LEDM;

Attendu qu'il y a lieu de refaire la procédure pour rectifier la situation, un avis public d'adoption a été donné le 7 novembre 2016;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Frédéric Poulin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Le conseil décrète :

Article 1 : Que le règlement portant le numéro 478-2016 présenté ci-après soit adopté et qu'il ordonne et statue ce qui suit, à savoir:

Article 2 : L'article #3 « Discrétion et confidentialité » du règlement 457-2014 est remplacé par le texte suivant :

3.1 Il est interdit à toute personne, tant pendant son mandat qu'après celui-ci, d'utiliser, de communiquer ou de tenter d'utiliser ou de communiquer des renseignements obtenus dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

3.2 Il est interdit à tout membre du conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

Avis de motion : 15 août 2016

Présentation du projet de règlement : 15 août 2016

Avis public d'adoption : 7 novembre 2016

Adoption du règlement 14 novembre 2016

Promulgation : novembre 2016

Adopté unanimement

Rosaire Coulombe  
Maire

Christiane Lacroix  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-11  
241

**13.06 - Adoption du règlement # 479-2016 code éthique des employés municipaux**

Règlement 479-2016 « Règlement modifiant le règlement 448-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté, le 10 juin 2016, le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale notamment le financement politique, 2016,c :17);

Attendu que cette loi a été sanctionnée le même jour;

Attendu que la municipalité a le devoir de modifier ses codes d'éthique et de déontologie, applicables tant aux élus qu'aux employés municipaux, avant le 30 septembre 2016;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège #5, M. Frédéric Poulin, à une session régulière du conseil de la municipalité La Guadeloupe, tenue le 15 août 2016;

Attendu que l'avis public d'adoption n'a pas été donné avant l'adoption du règlement lors de la séance de septembre tel que demandé à l'article 12 de LEDM;

Attendu qu'il y a lieu de refaire la procédure pour rectifier la situation, un avis public d'adoption a été donné le 7 novembre 2016;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Frédéric Poulin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Le conseil décrète :

Article 1 : Que le règlement portant le numéro 479-2016 présenté ci-après soit adopté, et qu'il ordonne et statue ce qui suit, à savoir:

Article 2 : L'article #5.5 «Utilisation ou communication de renseignements confidentiels» du règlement 448-2012 est remplacé par le texte suivant :

5.5.1 Il est interdit à tout employé d'utiliser les ressources de la municipalité à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l'exercice de ses fonctions, sous réserve d'une politique particulière encadrant cette utilisation ou d'une autorisation explicite du conseil.

La présente interdiction ne s'applique pas lorsqu'un employé utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise à la disposition des citoyens.

5.5.2 Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le jour de sa publication.

Avis de motion : 15 août 2016

Présentation du projet de règlement : 15 août 2016

Avis public d'adoption : 7 novembre 2016

Adoption du règlement 14 novembre 2016

Promulgation : novembre 2016

Adopté unanimement

---

Rosaire Coulombe  
Maire  
trésorière

---

Christiane Lacroix  
Directrice générale et secrétaire-

**14 - DIVERS**

Aucun sujet.

**15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**2016-11  
242**

**16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h45

---

Rosaire Coulombe, maire

---

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.